



Buxières  
Buxerulles  
Woinville

# COMMUNE DE BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES

## BUXIÈRES – BUXERULLES – WOINVILLE

[www.buxieres-sous-les-cotes.fr](http://www.buxieres-sous-les-cotes.fr)

### BULLETIN N° 73 du 26 mai 2016

#### COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2016

Absents excusés : Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Sophie BIANCHIN), Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS), Vincent PHILIPPE.

**Droit de préemption urbain :** Le Conseil Municipal a étudié le projet de vente par Mr René GOSIO de la maison sise 6, rue Devant la Fontaine - Buxerulles à Mme Françoise FELGINNES demeurant à Ars-sur-Moselle. Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter.

**Modifications budgétaires :** Suite à des observations de la Préfecture, des modifications budgétaires sont à apporter au budget primitif 2016.

-les Restes à Réaliser de 20 000 € sont à déduire de la somme reportée au 001 en dépenses d'investissement ainsi il a été prévu 91 955.87 € au lieu de 71 955.87 €.

-en Recettes de fonctionnement, une erreur de 0.08 € centimes s'est glissée dans le résultat reporté qui a été inscrit à 257 804.75 € au lieu de 257 804.83 €.

-les Dépenses imprévues en fonctionnement dépassent le seuil autorisé : il convient donc de les minorer, la somme prévue passe de 26 463.00 € à 17 963.00 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte d'apporter les modifications indiquées.

**Achat d'une parcelle boisée :** Madame OUDINOT ROYER Marie et Madame DERODE ROYER Lucienne proposent de vendre à la Commune leur parcelle n° 123 cadastrée 585 ZB d'une contenance de 49 ares 10 centiares.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se rendre acquéreur de la dite parcelle pour un prix de 2800 €. L'acte de vente sera établi par la Commune sous la forme d'acte administratif. A cet effet, le Conseil Municipal désigne Jean-Patrick POLIN, 1<sup>er</sup> adjoint, pour agir au nom de la Commune.

**Dédommagement :** Lors de la propagation d'un feu démarré sur la place à dépôts à Buxerulles au courant de l'été 2015, deux arbres du verger de Monsieur Christophe DEVILLE ont été touchés et ne pourront plus produire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter deux mirabelliers en dédommagement du préjudice subi par Monsieur DEVILLE.

**Location du local dit « des pompiers » :** Monsieur Franck CREVATIN, dont l'entreprise « Buxières Toiture » est installée depuis février 2016 à Buxières, recherche un local pour entreposer du matériel.

Le local dit « des pompiers » à Woinville peut héberger les dits matériels et convient à Monsieur CREVATIN.

La location est consentie pour l'usage de la moitié du local ; le loyer est fixé à 50 € mensuels et sera appliqué à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il sera occupé dès à présent gratuitement jusqu'au 30 juin contre une aide au rangement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de louer la moitié du local dit « des pompiers » à Woinville à Monsieur Franck CREVATIN pour un loyer mensuel de 50 €.

**Installation de trois « maisons du livre » :** L'Association Sportive et Culturelle Buxières, Buxerulles, Woinville (ASCBBW) propose d'installer en trois lieux différents, des « maisons des livres ». D'un volume d'environ ¼ de m<sup>3</sup>, elles sont en bois et fermées par une porte en matériau transparent. Les personnes pourront y déposer les livres qu'elles désirent mettre à la disposition de tous. Chacun pourra y emprunter les ouvrages qui l'intéresse. L'ASCBBW se charge de faire tourner les livres dans les trois villages. Le dispositif est placé sous la responsabilité et la bonne volonté de chacun.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la mise en place des « maisons des livres ».

Les lieux d'installation sont les suivants : les lavoirs de Buxières et Woinville, l'abri bus de Buxerulles

**Soutien à la candidature de la Ville de Paris aux JO 2014 :** L'Association des Maires de France propose de soutenir la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de l'été 2024.

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Buxières-sous-les-Côtes est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que la commune de Buxières-sous-les-Côtes souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## INFORMATIONS

### **Nos amis les chiens...**

Mais quand des propriétaires insouciants les laissent sans surveillance faire leurs déjections aux abords des habitations et sur les espaces piétonniers, rien ne va plus...ni pour les habitants, ni pour nos visiteurs, et encore moins pour notre agent communal chargé de l'entretien mais pas de celui du chien. Pour le respect de tous, merci à vous de ramasser les crottes de votre chien sur les espaces publics ou bien de lui désigner votre jardin comme lieu d'aisance ou encore de l'accompagner dans sa promenade hors des sentiers fréquentés.

### **Mise à jour du plan cadastral 2016**

Madame Christine Legendre, géomètre agent du cadastre, fera en juin, sa tournée de conservation cadastrale sur notre commune. Elle sera amenée à prendre contact avec les propriétaires. Elle est accréditée pour faire des travaux topographiques, dans le respect des dispositions légales. Elle pourra présenter sa carte professionnelle à votre demande.

## **Vers un bureau de vote unique ?**

De moins en moins d'habitants volontaires se proposent pour tenir avec les élus les trois bureaux de vote au moment des élections. Nous nous posons donc la question de faire un seul et unique bureau de vote à Buxières. Qu'en pensez-vous ?

Donnez-nous votre avis et dites-nous si pour le maintien des trois bureaux, vous êtes prêts à participer à la tenue de l'un d'eux.

## **Autorisation exceptionnelle**

Le club de Quad du Val de Nied a demandé l'autorisation de circuler sur les chemins de la commune le 11 juin prochain. Les chemins de terre ou empierrés sont interdits aux véhicules à moteur sauf ceux qui sont indiqués «ayants droit » et donc par conséquent réservés aux seuls «ayants droit ». Un travail d'organisation de l'accès à ce type de loisirs demande du temps, de la réflexion et de la concertation ainsi que des moyens humains pour en assurer l'étude. Actuellement, il n'est donc pas possible aux véhicules à moteur d'emprunter les chemins. Cependant les responsables du club s'étant montrés respectueux et ayant accepté nos interdictions sans contester, un tracé respectant leur besoin de satisfaire leur plaisir à parcourir notre paysage et la tranquillité des habitants a été mis au point. Il emprunte la voie n° 3 venant de Montsec, le chemin de l'ancienne voie ferrée, le chemin rural du Laviot, la rue de Saint-Mihiel puis quitte la commune par la stratégique. En contrepartie, ils sont demandeurs de bonnes adresses et la liste de l'ensemble des activités de la commune leur sera remise.

L'autorisation est unique. Ils passeront entre 10h et 11h.

## **Suppression de la cabine téléphonique à Buxières**

Orange a décidé de retirer ses cabines téléphoniques du territoire national pour des raisons d'usages réduits pratiquement à zéro et donc de coût d'entretien inutile. La seule restriction accordée pour l'instant est l'absence de couverture de téléphonie portable au cœur de la commune, pour des raisons de sécurité.

Comme une antenne est située sur le ban communal, la cabine téléphonique sera retirée d'ici la fin de l'année.

## **Fleurissement**

La commission a fait le tour des trois villages et de chacun des différents fleurissements en place. Le renouvellement de la terre s'est imposé dans tous les bacs. Des plantes à floraison plus longue et échelonnée ont été privilégiées ; ce sont des vivaces. Trois pépiniéristes ont été consultés. Seule la responsable des Jardins d'Adoué a répondu en faisant une proposition complète ; composition par contenant et par situation d'ensoleillement et mise en place de la plantation. Il reste à patienter car les vivaces ont besoin de soleil et d'un peu de temps pour donner leur mesure. Pour améliorer ensemble la qualité du fleurissement, toutes les initiatives personnelles sont bienvenues. Un travail en commun pourrait être engagé avec les personnes que cela intéresse. N'hésitez pas à nous en parler.

## **Pas de printemps sans hirondelles**

Le 27 avril dernier, une réunion d'information a eu lieu à Buxières sur cette opération de suivi des Hirondelles. Pour les personnes qui désirent rester en contact avec les organisateurs ou bien pour celles qui aimeraient participer à l'opération prenez contact avec **Arnaud BRASSELE, Parc naturel régional de Lorraine au 03 83 84 25 39 ou : [arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com](mailto:arnaud.brasselle@pnr-lorraine.com)**

## **Consultation du public : épandages de produits phytosanitaires aux abords des lieux accueillant du public dit "vulnérable"**

L'association Mains et mer'Veil des parents d'élèves de l'école de Vigneulles nous fait savoir que l'arrêté pour lequel elle se bat depuis longtemps est soumis à consultation du public.

Vous pouvez consulter le projet d'arrêté préfectoral relatif aux conditions d'épandages des produits phytosanitaires à proximité des lieux accueillant des personnes "vulnérables" (enfants, personnes âgées ou malades) sur le site de la Préfecture de la Meuse : <http://www.meuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Participation-du-Public/Consultations-en-cours-ou-a-venir/Consultation-du-public-epandages-de-produits-phytosanitaires-aux-abords-des-lieux-accueillant-du-public-dit-vulnerable>

La note de présentation précise les modalités de participation du public. **Consultation ouverte jusqu'au 30 mai.**

## **Fête des trois villages le 4 juin à Woinville**

La circulation sera interdite le 4 juin 2016 de 9h à 23h dans la rue du Colombier, des numéros 1 à 6 et notamment sur le pourtour de l'église.

## **Concert de la chorale Chorus : Dimanche 25 juin à 18h. Eglise de Buxières**

**Contact : Jean-Luc VUILLAUME : [jean-luc.vuillaume@hotmail.fr](mailto:jean-luc.vuillaume@hotmail.fr)**

## **Manifestations à venir :**

**Marché paysan, concerts, artisans** organisé par les Sotrés Potailoux. Entre Heudicourt et Chaillon : **dimanche 25 juin à partir de 10h**

## **La nuit de la chauve-souris vendredi 2 septembre 2016**

Pré programme : balade nature en fin d'après-midi, pique-nique, comptage des Petits-Rhinolophes en sortie de gîte en début de soirée. A affiner.

**Pour en savoir plus : <http://www.nuitdelachauvesouris.com>**

**Fermeture du secrétariat du 13 juin au 20 juin inclus.  
Permanence des élus les jeudis 9 et 16 juin de 18h à 19h.**

Odile BEIRENS